

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 9.4

Politique, concept et plan de formation du personnel

TransparenceRH

Former son personnel au coup par coup, au gré des demandes et des catalogues, coûte cher et profite surtout à ceux qui osent demander. Une entreprise qui forme bien suit…

49 %	93 %	0,8 %	587 fr.
actifs en formation continue professionnelle (2021)	des participants soutenus par l'employeur	des coûts de main-d'œuvre pour les cours (2011)	dépense par employé pour les cours (2011)



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La loi distingue trois façons d'apprendre : la **formation formelle**, réglementée par l'État et menant à un diplôme reconnu (secondaire II, formation professionnelle supérieure, grade académique, ou diplôme exigé pour une profession réglementée) ; la **formation continue** ou formation non formelle, structurée mais hors de ce cadre (cours, programmes, relation enseignant et apprenant définie) ; la **formation informelle**, les compétences acquises hors de toute formation structurée (LFCo 3 let. a à d).



LA RÈGLE

À retenir

En 2021, **49 %** des actifs occupés de 25 à 64 ans ont suivi au moins une formation continue à but professionnel, et **93 %** d'entre eux ont été soutenus par leur employeur, en temps ou en argent (OFS, 2024).



LA RÈGLE

La règle clé

Nouvelle loi ou nouvelle norme qui touche le poste : Formation ordonnée : temps de travail, frais à l'employeur, priorité absolue du plan (CO 321d, 327a ; OLT 1 13 al. 4)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« La politique dit pourquoi et pour qui, le plan dit quoi, quand et combien : l'une sans l'autre ne tient pas une année. »



LE PIÈGE

Le piège

Ne compter que les factures des cours. Le temps de travail des participants est souvent plus élevé que les frais directs : un budget qui l'oublie paraît modeste, puis manque d'heures en cours d'année et les formations sont annulées faute de remplaçants.



LA BASE LÉGALE

Les références

LFCo art. 3, 4, 5 et 8 ; CO art. 321d et 327a ; OLT 1 art. 13 al. 4 ; LEg art. 3 ; OFS, communiqué du 23.1.2024 et Actualités OFS « Le soutien des employeurs à la formation continue » (2024) ; OFS, « Formation continue soutenue par l'employeur » (2014).



Le cas express

Frais directs 24 320, temps 27 720, effectif 32 : budget par personne ?

✓ **1 626 francs** 52 040 ÷ 32 ; le temps de travail compte.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Écrire la politique sur une page.
- ☐ Recenser les besoins : entreprise, poste, personne.
- ☐ Classer : exigé, stratégique, souhaité.
- ☐ Chiffrer frais et temps de travail.
- ☐ Évaluer et ajuster le plan suivant.

Base légale : LFCo art. 3, 4, 5 et 8 ; CO art. 321d et 327a ; OLT 1 art. 13 al. 4 ; LEg art. 3 ; OFS, communiqué du 23.1.2024 et Actualités OFS « Le soutien des employeurs à la formation continue » (2024) ; OFS, « Formation continue soutenue par l'employeur » (2014).

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-politique-plan-formation.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.